

Pierre-Yves Raccah
CNRS
CeReS, Université de Limoges, France

Publié dans *Discours Social*
2005, Montréal. N° 21
« L'énonciation identitaire :
entre l'individuel et le
collectif », 205-242.

UNE SÉMANTIQUE DU POINT DE VUE : DE L'INTERSUBJECTIVITÉ À L'ADHÉSION

L'étude de l'énonciation identitaire amène à se poser des questions sur la manière dont les individus parviennent à émettre des discours dans lesquels ils présentent leur voix comme émanant d'un groupe dont ils ne seraient que les représentants. Il est particulièrement intéressant, alors, d'étudier les techniques discursives et rhétoriques que chacun de ces 'orateurs' utilise pour (i) faire comprendre à l'auditoire qu'il s'agit de la parole d'un groupe, et pas seulement celle de l'un de ses membres, et (ii) faire admettre à l'auditoire qu'il peut considérer que l'orateur est légitimé à parler au nom du groupe, et, bien sûr, (iii) faire comprendre et admettre ce que l'orateur veut que l'auditoire pense que le groupe a à dire.

En amont, lorsqu'on étudie la langue dans laquelle le discours est formulé, on s'intéressera à ce que cette langue met à la disposition des locuteurs pour leur permettre d'effectuer, souvent simultanément dans la même énonciation, ces trois opérations qui agissent sur la prise en charge des énoncés et sur les modalités d'attribution des points de vue aux différents acteurs.

Ces réflexions s'inscrivent, on le verra sans difficulté, dans une conception de la communication langagière dans laquelle le sens que l'auditoire construit lorsqu'il comprend un énoncé ne se réduit pas à l'attribution d'une propriété à une entité objective : la compréhension suppose des opérations plus complexes, dans lesquelles des points de vue sont attribués.

On voit se dessiner, de manière déjà précise, les contours de la conception polyphonique de la langue, conception que l'on rappellera (au paragraphe 3), avant de l'intégrer (paragraphe 4) dans le cadre de la *Sémantique des Points de Vue*, cadre qui découle, lui-même, de la prise en compte des observations de la théorie de l'*Argumentation dans la Langue*, au sein d'une démarche descriptive du substrat linguistique des phénomènes de discours (démarche qui sera précisée aux paragraphes 1 et 2).

Les hypothèses que nous formulons sont, pour certaines très fortes, en ce sens qu'elles prédisent un ensemble de faits précis dont la non-observation les invaliderait. Si nous formulions ces hypothèses de manière assez vagues, nous pourrions éviter de nous exposer à de telles réfutations, mais, bien entendu, cet article perdrait tout son intérêt empirique. C'est pourquoi nous avons jugé indispensable d'entrer dans un certain nombre de considérations techniques et de démonstrations formelles (surtout dans la section 4), grâce auxquelles nous pouvons exposer à la réfutation l'ensemble du travail que nous présentons, et montrer que les prédictions sont confirmées par les observations.

1 Objectifs d'une sémantique descriptive empirique

Dès que l'on reconnaît que les discours visent à faire admettre à ceux qui les entendent autre chose que des relations entre les entités dont ils parlent, on ne peut plus en rester à une conception logiciste de leur compréhension : cette dernière ne peut se réduire à l'attribution d'une propriété à une entité et suppose des opérations plus complexes. Or, puisque, comme on l'observe dans les situations d'énonciation identitaire, des questions de légitimité et d'adhésion peuvent se poser, c'est que ces opérations mettent elles-mêmes en jeu d'autres

opérations, subjectives, comme l'*identification*, la *validation*, l'*opposition*, dont on n'a plus à montrer qu'elles sont constitutives des premières.

Pour comprendre la compréhension, c'est à dire pour comprendre la *construction du sens*, il est donc nécessaire d'étudier ce que les langues mettent à la disposition des locuteurs pour leur permettre d'effectuer lesdites opérations. Une telle étude, si elle se veut scientifique et empirique doit conduire à formuler des descriptions objectives précises, indépendantes des situations –puisqu'elles concernent les langues et non plus les discours–, fondées sur des faits de discours observables, descriptions qui permettent en outre de prédire de nouveaux faits de discours.

Mais pour ... légitimer (justement !) une exploration plus approfondie dans cette direction, il est nécessaire, au préalable, de répondre à une objection qui, à première vue, semble s'imposer dans toute la violence de la délégitimation qu'elle entraîne.

1.1 Objection préliminaire

Peut-on prétendre étudier ce que les *langues* mettent à la disposition des locuteurs pour effectuer des opérations dont on admet, en même temps, qu'elles sont subjectives ? Et, pire encore, n'y a-t-il pas une certaine malhonnêteté à laisser entendre que des réflexions sur ces sujets puissent constituer une étude *scientifique* ?

La première partie de cette objection s'apparente, paradoxalement, à la position de Bakhtine lui-même : sa présentation de la notion de *mots habités*, noyau de sa conception polyphonique du discours et du texte, était assortie de l'affirmation forte et répétée que ses réflexions ne concernaient pas la langue mais le discours et les textes¹. À cela, nous répondons que, en effet, le fait que les opérations impliquées dans la construction du sens sont subjectives et dépendent des individus et des situations rend inacceptable de prétendre les décrire dans une étude de la langue. Mais le fait qu'une description de ces opérations ne relève pas d'une description de la langue n'entraîne pas que la langue n'impose aucune contrainte sur ces opérations. Et c'est de ces contraintes qu'il s'agit lorsque nous parlons d'étudier *ce que les langues mettent à la disposition des locuteurs* pour effectuer ces opérations. Il nous reste à montrer que les langues imposent effectivement des contraintes sur ces opérations, mais la tâche est infiniment plus facile que ce que laissait entendre l'objection initiale.

En ce qui concerne la deuxième partie de l'objection, si nous sommes les premiers à nous offusquer de l'attitude, malheureusement trop fréquente, qui consiste à faire passer pour scientifique ce qui relève de bavardages même éclairés, et si nous admettons, avec enthousiasme qu'un discours ne peut pas revendiquer à la fois d'être subjectif et d'être scientifique, nous devons faire remarquer que l'objecteur imaginaire a raisonné trop vite et commis une assimilation erronée entre l'*objet* et le *discours sur l'objet*. En effet, le fait que des entités soient subjectives n'implique aucunement que tout discours sur ces entités soit nécessairement subjectif. En particulier, comme nous venons de le souligner, la description de contraintes sur ces entités subjectives peut constituer un discours objectif. Il nous reste donc, maintenant, à tenter la démonstration... Il nous faut donc montrer qu'il y a effectivement des contraintes objectives que les langues imposent sur les opérations subjectives de construction du sens ; mais nous devons montrer aussi que ces contraintes sont intéressantes et suffisamment précises pour que leur étude soit pertinente et permette des prédictions utiles sur les interprétations des discours en situations.

¹ On pourra se référer à Bojilova (2002), pour une réflexion plus approfondie sur les rapports entre les *mots habités* de Bakhtine et les préoccupations de la *sémantique des points de vue*.

1.2 Pourquoi une sémantique des points de vue ?

1.2.1 Précisions terminologiques et méthodologiques

Le sens d'un énoncé est le résultat de la construction cognitive (l'*interprétation*) que sa compréhension suppose. Les différents paramètres qui influent sur l'interprétation qu'un sujet parlant peut faire de l'énoncé d'une phrase sont nombreux et très variés en nature : si notre objectif était de décrire, dans un système cohérent, toutes les contraintes de tous ordres qui pèsent sur l'interprétation, nous devrions nous montrer tout à fait pessimiste, d'autant plus que, comme nous l'avons signalé, nous visons une description rigoureuse et motivée par l'observation. Mais notre objectif est beaucoup plus limité : il s'agit de décrire celles des contraintes qui sont imposées par la langue, indépendamment des autres contraintes (cognitives, psychologiques, sociales, idéologiques, etc.). C'est cette limitation qui nous autorise à ne pas exclure d'atteindre ces objectifs : le fait que les langues permettent aux membres des communautés qui les parlent de préférer des énoncés interprétables garantit que la contribution de la langue à l'interprétation est suffisamment stable à l'intérieur d'une même communauté pour être descriptible de manière rigoureuse, et suffisamment efficace pour que les descriptions de cette contribution permettent des prédictions vérifiables ou réfutables.

Du point de vue de l'analyse sémantique, la contribution de l'énoncé à la construction du sens a deux sortes d'origines et deux seulement : ce qui provient de la langue et ce qui n'en provient pas. Le premier aspect relève de la sémantique, le second n'en relève pas. En suivant une terminologie adoptée par plusieurs traditions distinctes, nous appellerons *signification* la contribution qui relève du premier aspect et nous appellerons *phrase* la catégorie de structure linguistique susceptible d'avoir une *signification*.² Quant au second aspect, celui qui ne provient pas de la phrase et ne relève donc pas de notre étude, rien ne nous empêche de regrouper l'ensemble mal défini des paramètres dont il dépend dans une catégorie artificielle, puisque, précisément, nous ne l'étudions pas. Nous appellerons *situation* cette catégorie de paramètres non linguistique qui influent sur la construction du sens. Nous pouvons ainsi considérer qu'un énoncé est totalement caractérisé par la donnée du couple $\langle \textit{phrase}, \textit{situation} \rangle$.

Dès que l'on admet que la signification de la phrase est l'ensemble des contraintes que la langue impose sur la construction du sens (et ne se réduit plus aux conditions de vérité des logiciens), on comprend que nombre de ces contraintes, qui avaient été évacuées de la sémantique logique, doivent, en fait, être décrites par la sémantique des langues.³ Sans aborder la question d'un point de vue épistémologique, nous verrons dans cette étude deux types de contraintes concernées par ce changement de statut : les contraintes sur la prise en charge énonciative et les contraintes sur l'argumentation. Il y en a d'autres, qui gagneraient à être étudiées dans la perspective de ce glissement : nous pensons, notamment, aux contraintes liées à l'intonation, que nous ne pourrions pas aborder ici. Pour ce qui concerne ces trois catégories de contraintes, s'il est vrai que les effets d'interprétation des énoncés d'une même phrase varient d'un interprète à l'autre, cela n'exclut pas pour autant l'existence de contraintes stables (agissant sur des 'terrains' distincts).

La nécessité pour la sémantique de s'intéresser à tout ce qui, dans la phrase, contribue à la construction du sens amène à prendre au sérieux la remarque de Benvéniste selon laquelle les

² On remarquera que la définition sémantique du terme *phrase* ne coïncide pas avec la définition syntaxique du même terme (ce qui était tout à fait prévisible puisque les deux disciplines n'étudient pas le même objet).

³ La compréhension de cette nouvelle donne a eu un phase transitoire, durant laquelle quelques uns des théoriciens de l'Argumentation dans la Langue (parmi lesquels Oswald Ducrot) ont cru bon de parler de « pragmatique intégrée », avant de réaliser qu'il ne s'agissait pas d'un effacement mais d'une modification des frontières disciplinaires entre la sémantique et la pragmatique.

énoncés contiennent des traces de leurs conditions d'énonciation. En effet, ces traces que l'énoncé contient peuvent provenir aussi bien de la phrase que de la situation. Dans ce dernier cas, elles ne concernent pas la sémantique, mais, comme l'ont montré les énonciativistes, certaines de ces traces apparaissent dans la phrase. Nous nous intéresserons en particulier à celles de ces traces qui indiquent la prise en charge énonciative, comme, par exemple le pronom personnel *je*. Le fait, bien connu maintenant, qu'un énoncé contenant le pronom *je* ne se présente pas nécessairement comme étant pris en charge par le *sujet parlant*, être humain qui profère physiquement les mots dudit énoncé, oblige à opérer une distinction conceptuelle importante entre le sujet physique et le sujet linguistique : le concept de *locuteur*, entité responsable de l'énoncé et de l'énonciation, doit être distingué de celui de *sujet parlant*. Mais, à la suite des travaux de Bakhtine et de l'interprétation linguistique qu'en a fait Ducrot, une autre distinction conceptuelle est nécessaire, due au fait que, dans un même énoncé, différentes responsabilités énonciatives peuvent être attribuées à différents 'locuteurs virtuels', de manière explicite – au moyen d'opérateurs de citation comme « d'après... », « selon... », etc. – ou implicite, comme nous le verrons dans les exemples qui suivent. À ces 'locuteurs virtuels' qui, dans la terminologie de la *théorie de la polyphonie* sont appelés « énonciateurs », sont attribués, nous le verrons, des *points de vue*, dont l'organisation constitue une partie non négligeable de la sémantique. La 'distribution' des *points de vue* et des *énonciateurs* incombe au responsable de l'énonciation, c'est-à-dire au *locuteur* ; mais pour que sa mise en scène puisse être repérée et comprise par les interlocuteurs, il est nécessaire que la phrase en donne des indices. L'étude de ces indices et de leur organisation est l'objet de la Théorie de la Polyphonie [dans la Langue].

1.2.2 Corollaire :

Une première conséquence importante de cette réflexion sur les concepts relatifs aux énoncés et aux phrases est que l'étude de l'énonciation identitaire occupe une place privilégiée dans les études empiriques sur lesquelles la sémantique peut se fonder : puisque les identités construites dans les discours se caractérisent par la prise en charge de points de vue, et puisque, comme on vient de le voir, l'étude des contraintes sur la prise en charge des énoncés et des points de vue relève de la sémantique, l'analyse de la construction discursive des identités alimente l'étude de ces contraintes sémantiques.

Une deuxième conséquence de cette réflexion est que le terme même de « mot » est ambigu, puisqu'il peut renvoyer aux 'mots-des-énoncés' ou aux 'mots-des-phrases', les premiers étant des occurrences événementielles des seconds. La description, même rigoureusement motivée du sens d'un mot [-d'énoncé] ne constitue donc pas la description de la signification du mot [-de-phrase] qui lui est sous-jacent. Ces deux concepts sont néanmoins reliés : la description de la signification d'un mot [-de-phrase] doit rendre compte des différents sens des mots [-d'énoncé] auxquels il est sous-jacent.

1.2.3 Généralisation :

Le dernier raisonnement du paragraphe précédent, concernant les 'mots-d'énoncés' et les 'mots-de-phrases' peut être étendu aux groupes de 'mots-d'énoncés' et de 'mots-de-phrases' (syntagmes) et généralisé aux rapports entre les sous-structures des discours et celles des phrases : la description, même rigoureusement motivée, des interprétations d'un discours ne constitue pas une description de la signification des phrases qui constituent la base linguistique de ce discours. L'analyse du discours ne suffit donc pas à la sémantique ; mais, les discours et leurs effets constituant les observables de la sémantique, cette dernière n'existe pas sans analyse du discours...

2 De la métaphore de la transmission à celle de la manipulation

Nous avons vu que l'étude sémantique du discours identitaire ne peut pas s'appuyer sur une conception des langues selon laquelle la compréhension d'un énoncé se limiterait à l'attribution de propriétés à des entités. Nous examinons maintenant, de manière plus approfondie, l'ensemble des raisons qui font qu'il est nécessaire d'abandonner cette conception 'informationnelle' de la langue, au profit d'une conception 'manipulatoire'.

2.1 La conception tubulaire de la communication linguistique

La conception 'informationnelle' des langues s'appuie sur une métaphore, décrite par Reddy⁴ et longuement illustrée par Johnson et Lakoff⁵, que l'on a souvent appelée « la métaphore du tuyau ». C'est sur cette métaphore que s'appuyait Jakobson⁶ pour exposer sa conception des rapports entre le linguistique et le poétique : on peut considérer son travail dans ce domaine comme une manière de remédier à ceux des défauts de cette métaphore qui lui ont semblé les plus incompatibles avec ses objectifs. Nous présentons cette métaphore, de manière quelque peu caricaturale, afin de faire apparaître clairement son inadéquation radicale. Nous proposerons ensuite une métaphore très différente, dont nous montrerons l'adéquation.

Cette conception de la langue, qui est encore enseignée à l'Université (!), derrière le prétexte qu'elle a servi de base aux travaux de Jakobson, peut être représentée par le schéma suivant :

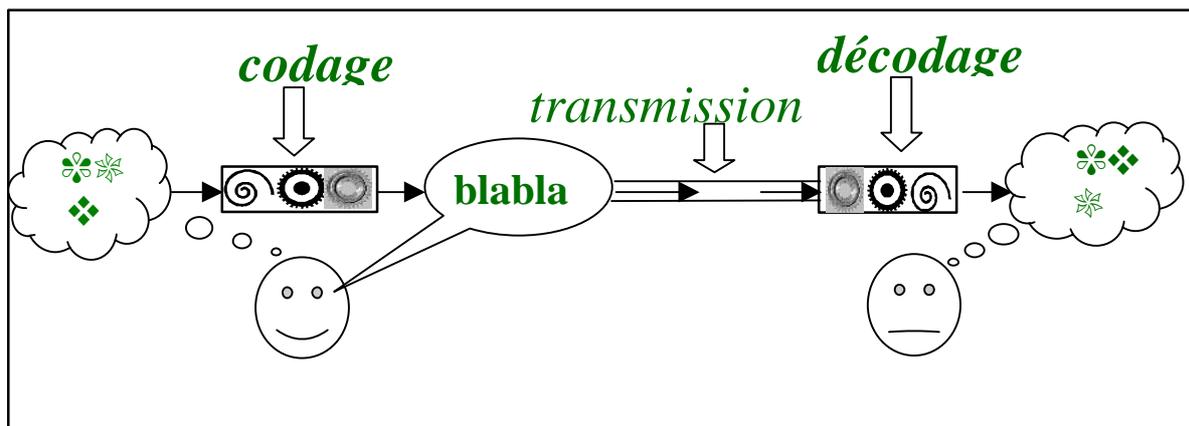


Figure 1: La métaphore du tuyau

Selon la conception des langues que cette métaphore illustre, le processus de communication relie un sujet parlant (émetteur, E) et un interprète (récepteur, R), de la manière suivante.

1. L'émetteur E a, dans l'esprit, quelque chose à dire (illustré, dans le schéma, par ❁❁❁).
2. E code ce qu'il a à dire en un message (illustré, dans le schéma, par « blabla »).
3. E transmet le message à travers un canal (représenté par les deux flèches dans le tuyau).
4. Le récepteur R reçoit le message –plus ou moins déformé, en fonction de la qualité de la transmission- et le décode.
5. Le résultat du décodage (illustré, dans le schéma, par ❁❁❁) constitue l'interprétation que R fait de ce que E a dit : si le codage, la transmission et le décodage sont corrects, R obtient une reconstruction de ce que E avait à l'esprit.

⁴ Reddy (1979).

⁵ Johnson et Lakoff (1980).

⁶ Jakobson (1963), chapitre XI.

Le fait que cette manière de concevoir la communication langagière apparaisse comme évidente à la plupart des occidentaux a été souligné par Reddy et par Johnson et Lakoff ; une des raisons qui explique cette impression d'évidence est le fait que, dans la plupart des langues occidentales, les mots et les expressions se référant à cette communication présupposent cette métaphore. Mais la croyance populaire ne garantit pas la solidité d'une conception scientifique (ou qui se veut telle...) : on l'a vu en de nombreuses occasions à propos de la physique, et nous l'illustrerons brièvement à propos de la métaphore du tuyau.

2.2 Le tuyau est percé de partout...

Nous allons maintenant signaler, plutôt qu'examiner, cinq objections fondamentales, dont chacune, à elle seule, suffit à réfuter la conception 'tubulaire' de la communication langagière.

- (i) Il n'y a pas de sens avant l'énonciation
- (ii) Il n'y a pas de codage
- (iii) Il n'y a pas de transmission de message
- (iv) Il n'y a pas de décodage
- (v) Il n'y a pas même de possibilité de comparer les représentations mentales

Commençons par nous occuper des points les plus faciles : les points (iii) et (v). Pour qu'il y ait transmission, il faut qu'une entité matérielle passe d'un lieu X_1 à un lieu X_2 , différent de X_1 , entre le temps t_1 et le temps t_2 . Si l'on admet que le message est constitué par les paroles que E a prononcées, il s'agit bien d'une entité matérielle (les vibrations de la voix), mais alors, la transmission s'arrête aux oreilles de R. L'idée que la voix de E parviendrait à l'*esprit* de R est, en effet, totalement indéfendable ; et si, pour la défense du modèle tubulaire, on tentait de réduire l'esprit au cerveau, le problème ne serait pas résolu pour autant : on sait, en effet, que l'effet matériel des vibrations s'arrête à l'oreille interne et que ce qui est transmis au cerveau, c'est un flux produit par l'activité neuronale du récepteur. Il n'y a donc pas de transmission de E vers R, mais une construction faite par R, qui s'appuie sur les stimuli provoqués par l'émission de E. En ce qui concerne la comparaison des représentations mentales (v), nécessaire pour que l'on puisse parler de « reconstruction », une brève réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour une telle comparaison suffit à convaincre de son impossibilité. En effet, la représentation mentale que se fait un individu n'est accessible (dans la meilleure des hypothèses) qu'à lui-même : le seul moyen d'opérer une telle comparaison est donc de faire s'exprimer les deux interlocuteurs pour qu'ils puissent communiquer ce qu'ils croient être leur représentation... Et nous sommes revenus à la difficulté initiale, multipliée par deux : comment l'observateur pourra-t-il savoir que ce qu'il aura interprété correspondra bien à ce que voulait dire chacun des interlocuteurs ?

En ce qui concerne le codage et le décodage, cette faiblesse du modèle tubulaire a déjà été remarquée à de nombreuses occasions (et par Jakobson lui-même, qui a dû introduire les six fonctions, que les enseignants connaissent bien, pour affaiblir l'hypothèse trop forte du codage). Que la critique soit douce, comme celle de Grillo (2003)

« ...il [le modèle de Jakobson] présuppose à l'évidence qu'entre le locuteur (destinateur) et l'allocataire (destinataire), le code et le contexte sont d'emblée communs, sans quoi il devient impossible de penser la compréhension comme le résultat des opérations symétriques et inverses d'encodage et de décodage. Or, une telle situation représente l'exception plutôt que la règle... »

ou qu'elle soit plus virulente, comme celle de Rastier (1995)

« La métaphore du codage réduit ainsi la langue à un code et ses signes à de simples signifiants, conformément aux principes du positivisme logique. »

ou encore celle que j'ai détaillée, il y a quelques années, dans un article consacré à cette question⁷, elle montre que la conception codique des langues réduit les langues humaines à des langages formels, et ne permet pas de rendre compte des phénomènes sémantiques qui constituent les caractéristiques essentielles des langues.

Enfin, le dernier point (*i*), le plus inattendu du point de vue du sens commun, est pourtant celui qui convainc le plus (ce qui, bien sûr, ne le rend pas plus 'vrai'...). Indépendamment de toutes les raisons épistémologiques, philosophiques ou méthodologiques, pour lesquelles on souhaiterait éviter de parler d'un sens qui ne soit pas le sens de quelque énoncé, mais qui préexisterait à l'énoncé⁸, si je pouvais avoir à l'esprit le sens de ce que j'ai à dire *avant* de parler, pourquoi me fatiguerai-je *systématiquement* à me parler à moi-même dès que je suis seul et que la pensée s'empare de moi ? Si le soliloque était rare, l'argument serait faible : on pourrait trouver des raisons esthétiques, de confort, de culture, etc. Le fait que, comme l'observation le montre, la plupart des êtres humains, dans la plupart des situations, 'accèdent' à leurs pensées au moyen de discours qu'ils se font à eux-mêmes, est un argument fort en faveur de l'hypothèse que la pensée, sous sa forme verbale du moins⁹, ne préexiste pas au discours mais est, au contraire, le résultat de son interprétation. Ce qui fait que cette position semble s'opposer au sens commun, c'est la confusion que le sens commun fait entre *sens* et *concept*. En effet, il est difficile d'admettre que les concepts dont un enseignant, par exemple, veut parler ne lui seraient pas présents à l'esprit avant qu'il parle.¹⁰ Si l'on n'efface pas la distinction conceptuelle entre *concept* et *sens*, on peut alors voir l'*art de la parole* comme consistant précisément à construire et proférer des énoncés qui seront interprétés de telle manière par les interlocuteurs que les processus au moyen desquels ils construiront un sens pour ces énoncés les amèneront, au passage, à ces concepts. Ainsi, la possibilité d'accéder à des concepts sans énonciation ne garantit pas un sens sans énonciation mais offre, au contraire, une raison d'être pour certaines énonciations.

2.3 Pourquoi 'manipulation' ?

L'*art de la parole*, tel qu'il se dessine dans ces réflexions, est bien un art et non pas une technique (en accord avec l'expérience que nous avons tous vécu...): dans le cas de l'enseignement, l'orateur efficace doit avoir eu l'intuition de ce qui aura amené ses interlocuteurs à construire les sens leur permettant d'accéder aux concepts que lui, l'enseignant, voulait qu'ils construisissent. Dans d'autres cas, les concepts peuvent jouer un rôle secondaire, laissant la place aux sentiments : l'écrivain ou le poète ne transmet bien évidemment pas ses sentiments (malgré la croyance populaire...), mais il fait construire à ses lecteurs un sens qui, si l'auteur se débrouille bien, engendre chez les lecteurs des sentiments analogues à ceux qu'il voulait qu'ils ressentissent.

À cette étape de la réflexion, il apparaît clairement que l'auteur d'un énoncé cherche à *manipuler* les destinataires de manière à leur faire construire des sens qui auront les effets sur eux

⁷ Voir Raccah (1998b).

⁸ Voir, notamment, Raccah (1998), à ce sujet.

⁹ Nous ne souhaitons pas prendre position sur le débat 'culturel' sur l'existence, ou non, d'une pensée non verbale. Serait-il d'ailleurs possible d'aborder cette question d'une manière quelque peu rigoureuse ?

¹⁰ Nous nous plaçons, bien entendu, dans l'hypothèse d'un *bon* enseignant : dans le cas contraire, qui n'est malheureusement pas rare, on a justement l'impression que l'orateur *ne sait pas de quoi il parle*...

que lui, l'auteur, vise à produire. Le terme *manipuler* ne doit pas être pris avec ses habituelles connotations négatives (encore que, dans beaucoup de cas, et en particulier dans les discours politiques, on finit par être habitué au pire...) : il indique un *faire faire*, qui est caractéristique de l'énonciation. Le caractère manipulatoire de l'art de la parole est renforcé par le fait que, comme nous l'avons souligné avec Sylvie Bruxelles, un être humain « ne peut pas faire les efforts nécessaires pour ne pas comprendre un énoncé compréhensible ». ¹¹

La *sémantique des points de vue* vise à construire un système de description des phénomènes sémantiques, qui rende compte de ce caractère manipulatoire de l'usage de la langue ; elle s'appuie à la fois sur l'hypothèse polyphonique et sur l'hypothèse argumentationnelle, hypothèses que nous rappelons dans les deux sections suivantes, et dont nous formulons les récents développements, en montrant comment ces hypothèses s'intègrent dans la sémantique des points de vue, et comment le modèle obtenu permet de décrire les phénomènes qui nous concernent.

3 Polyphonie, identification et adhésion

La conception polyphonique du discours a été présentée et systématisée par Bakhtine, dès la fin des années vingt ¹², et utilisée par son concepteur pour des analyses littéraires très approfondies. ¹³ Cette conception du discours et du texte littéraire est, actuellement, bien acceptée et l'apport de Bakhtine et de son école aux études littéraires est largement reconnu. ¹⁴

La polyphonie discursive de Bakhtine, liée au concept épistémologique de *dialogisme*, concerne ce que nous avons appelé plus haut les 'mots-des-énoncés'. Claire Stoltz précise :

« Ce dialogisme travaille particulièrement ce que Bakhtine appelle « slovo », traduit par « mot », mais expliqué par les divers commentateurs ou traducteurs comme ayant le sens de « discours », « parole ». Le mot est toujours mot d'autrui, mot déjà utilisé ; il traduit un sujet divisé, multiple, interrelationnel. C'est en cela qu'il est fondamentalement dialogique. » ¹⁵

Bakhtine lui-même insistait sur l'idée que ce qu'il disait ne concernait que les discours et n'était pas destiné à s'appliquer aux langues. C'est l'abandon de ce dernier point qui caractérise la conception polyphonique de la langue.

3.1 La polyphonie dans la langue

La *polyphonie dans la langue*, reprend les concepts de dialogisme et de polyphonie bakhtiniens mais, en désaccord sur ce point avec leur inventeur, les applique à la langue elle-même, considérant que la conception des langues sur lesquelles Bakhtine se fondait pour exclure une telle application était erronée. Il n'est pas dans notre propos de reprendre ici l'argumentation sur laquelle est fondé ce passage, d'autant plus que l'objet de notre étude, nous l'avons vu, constitue déjà une justification suffisante. Nous nous permettons donc de passer directement à la présentation du modèle polyphonique de description, tel que nous l'avons adapté pour la *sémantique des points de vue*. ¹⁶

¹¹ Bruxelles *et al.* (1992), p. 61.

¹² Voir Bakhtine / Voloshinov (1929/1977).

¹³ Voir, par exemple, Bakhtine (1929)

¹⁴ On trouvera une bonne présentation, ainsi qu'une bibliographie fournie dans Stoltz (2002).

¹⁵ Stoltz (2002).

¹⁶ Il convient néanmoins de souligner le rôle d'Oswald Ducrot dans cette 'linguisticisation' des idées de Bakhtine. On trouvera une première esquisse de son raisonnement dans le huitième et dernier chapitre de Ducrot (1984), à une époque où, rappelons-le, les travaux de Ducrot étaient considérés, y compris par lui-même, comme relevant de la pragmatique.

Le *locuteur*, responsable d'un énoncé, attribue des *points de vue* à des *énonciateurs*. Pour chaque point de vue, chaque énonciateur, il indique sa propre attitude : *accord*, *opposition* ou *identification*. Une description polyphonique d'une phrase indique ainsi les contraintes que cette phrase impose sur les points de vue évoqués par ses énoncés, sur l'attribution de ces points de vue, et sur l'attitude du locuteur vis-à-vis des énonciateurs porteurs de ces points de vue. Au niveau de l'analyse de la phrase, seules les contraintes peuvent être décrites : c'est au niveau de l'analyse de l'énoncé ou du discours que les points de vue eux-mêmes sont explicités.

Les mots [-de-langue] et les syntagmes contraignent les points de vue attribués aux énonciateurs, les structures de cette attribution, ainsi que les choix concernant l'attitude du locuteur vis à vis des points de vue qu'il attribue aux différents énonciateurs. La manière de décrire les contraintes sur les points de vue sera examinée à la section 4, lorsque l'on étudiera l'application du concept de *champ topique* à la description lexicale ; la polyphonie dans la langue, quant à elle, décrit les contraintes sur les *attributions* de points de vue et sur l'*attitude* du locuteur vis-à-vis des énonciateurs qu'il évoque. Afin d'illustrer le pouvoir descriptif du modèle polyphonique, nous analyserons deux exemples et montrerons l'intérêt de leur description polyphonique.

3.2 Exemple simple

Un des arguments les plus convaincants pour montrer la nécessité d'une description polyphonique de la signification est la dissymétrie entre les énoncés positifs et les énoncés négatifs.¹⁷ Nous reprendrons brièvement cet argument, en l'illustrant par un exemple : Si, comme tout scientifique le sait bien, un exemple n'est pas suffisant pour étayer une hypothèse universelle (de la forme « Tous les X sont des Y »), pour prouver la négation d'une hypothèse universelle, c'est à dire, une hypothèse existentielle (de la forme « il existe au moins un X qui soit Z »), il est, en revanche, tout à fait légitime de s'appuyer sur un exemple. Nous choisirons l'exemple de manière à montrer qu'il existe au moins un cas où la description sémantique requiert un modèle polyphonique. Considérons les phrases suivantes

- (1) Il pleut : ça fera du bien aux plantes
- (2) Il ne pleut pas : ça nous permettra de rentrer à pied
- (3) Il ne pleut pas : il ne manquerait plus que ça
- (4) ? Il pleut : il ne manquerait plus que ça

et, parmi les contraintes qu'elles imposent sur l'interprétation de leurs énoncés, examinons celles qui concernent l'antécédent sémantique de « ça », dans les cas où il est clair qu'il ne faut pas le chercher à l'extérieur de l'énoncé. Pour (1) et (2), « ça » renvoie à ce qui a été dit dans le premier membre de l'énoncé (respectivement, « il pleut » et « il ne pleut pas »). Pour (3) et (4), cette description ne fonctionne pas. Pour que (4) soit interprétable, à moins de supposer des contraintes très spécifiques dues à la situation d'énonciation, il est nécessaire d'admettre que « ça » renvoie à une entité extérieure à l'énoncé. En revanche, la situation est différente pour (3) : tout locuteur du français peut comprendre que « ça », dans le deuxième membre de (3), renvoie à quelque chose qui pourrait s'exprimer par « il pleut ». L'apparition du conditionnel dans le deuxième membre de (3) ne suffit pas à expliquer la différence entre (2) et (3) dans la construction de l'anaphore : le conditionnel apparaît aussi dans (4) et le rapport entre (4) et (1) n'est pas le même que celui qui lie (3) et (2). Il est donc nécessaire d'admettre qu'un énoncé négatif permet qu'une anaphore renvoie soit à lui-même soit à l'énoncé positif qui lui correspond, alors qu'un énoncé positif permet uniquement qu'une

¹⁷ Voir, par exemple, Ducrot (1984), p. 216.

anaphore renvoie à lui-même. Cette observation peut être reformulée en disant qu'un énoncé négatif 'rend présent' l'énoncé de la phrase dont il est la négation, alors qu'un énoncé positif 'ne rend pas présent' l'énoncé de sa négation.

Toute description sémantique de la négation devra donc rendre compte de ce phénomène, puisqu'il est indépendant des situations d'énonciation. Or l'idée que des éléments phrastiques contraignent un énoncé à 'rendre présent' un autre énoncé, sans que ce dernier soit effectivement formulé, est précisément l'idée de la polyphonie dans la langue.

Nous avons donc montré qu'il existe au moins un phénomène sémantique qui ne peut être décrit qu'au moyen d'un modèle polyphonique, quelle que soit la manière précise dont ce modèle est présenté et quelles que soient les bases théoriques sur lesquelles ce modèle s'appuie. Nous proposons maintenant, parmi toutes les descriptions polyphoniques possibles, un modèle s'appuyant sur la *sémantique des points de vue*, dans laquelle, nous l'avons vu, les unités sémantiques élémentaires sont les contraintes que les phrases imposent aux points de vue évoqués par les énoncés.

Considérons l'exemple simple d'un énoncé d'une phrase sans articulateur

(5) Alain n'est pas né au Québec

Une description polyphonique de la phrase (5) propose le schéma suivant, dans lequel \mathcal{R} est une conclusion qui dépend de la situation d'énonciation et, bien sûr, de l'idéologie que le locuteur présente comme étant la sienne, et $\overline{\mathcal{R}}$, la conclusion opposée à \mathcal{R} .

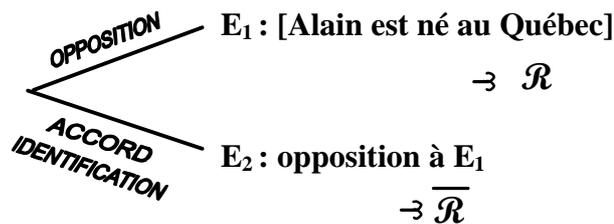


Figure 2: Description polyphonique d'une phrase négative

Il s'agit bien d'une description de la *phrase* et non pas d'un de ses *énoncés*, puisque les conclusions évoquées, \mathcal{R} et $\overline{\mathcal{R}}$, qui dépendent de la situation et d'autres facteurs idéologiques, ne sont pas spécifiées : seules sont spécifiées les contraintes sur l'attribution des points de vue et sur l'attitude du locuteur vis-à-vis de ces points de vue, et ces contraintes ne dépendent que de la phrase.

Cette description rend compte, bien entendu, des contraintes sur les anaphores possibles (elle est 'faite pour ça...') ; elle rend compte aussi du fait que (5) peut être utilisée pour produire des énoncés destinés à s'opposer à toute conclusion que l'on pourrait atteindre au moyen d'un énoncé de la phrase positive sous-jacente à (5). Qui plus est, et il s'agit d'une qualité très importante de cette description, du moins pour nos objectifs, elle rend aussi compte de l'impression que donne le locuteur lorsqu'il utilise (5) dans l'objectif mentionné précédemment. Ainsi, si un locuteur L utilise (5) comme argument en faveur de la conclusion qu'il ne faut pas faire confiance à Alain, L apparaît comme porteur d'une certaine idéologie (que l'on pourrait, par exemple, appeler 'xénophobie'). La description polyphonique rend compte de ce fait puisqu'elle indique que le locuteur donne son accord à un énonciateur qui s'oppose à la conclusion selon laquelle on peut faire confiance à Alain, en niant qu'il soit né au Québec : la description indique donc que le locuteur admet l'idéologie permettant de telles argumentations.

3.3 Description polyphonique de mais

Pour mieux illustrer le fonctionnement de la *polyphonie dans la langue*, nous proposons maintenant une description d'une phrase un peu plus complexe, contenant un connecteur. Cette illustration n'apporte rien de nouveau à ce qui vient d'être vu mais permet seulement d'approfondir la compréhension du modèle théorique.

Depuis la description de « mais » en termes de contraintes sur les topoi évocables dans les énoncés de phrases contenant « mais »¹⁸, il n'est plus question, dans la description de ce connecteur, de supériorité argumentative du deuxième membre sur le premier, mais de l'indication donnée par le connecteur lui-même, que, sans justification aucune dans l'énoncé, le locuteur choisit d'argumenter dans la ligne du second membre plutôt que dans la ligne du premier. Le caractère polyphonique d'une telle description peut être mis en évidence par le schéma suivant :

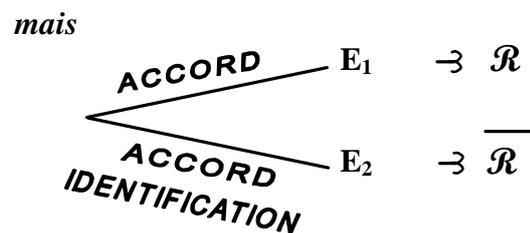


Figure 3: Description polyphonique de « mais »

Ce schéma indique qu'une phrase contenant « mais » met en scène deux énonciateurs présentant des argumentations vers des conclusions opposées, le locuteur donnant son accord à chacune des deux argumentations et s'identifiant au second énonciateur.

Appliquons maintenant cette grille de description à l'analyse des deux exemples suivants :

- (6) Alain est né en Europe mais il s'est bien intégré au Québec
- (7) Alain s'est bien intégré au Québec mais il est né en Europe

Pour (6), nous avons :

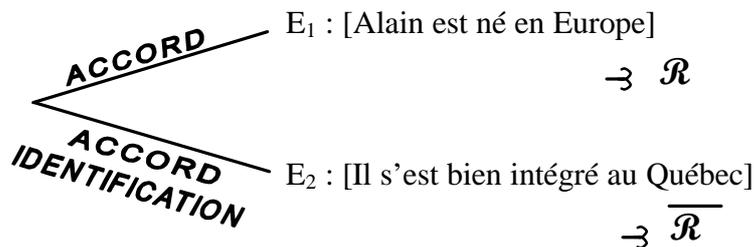


Figure 4: Description polyphonique de (6)

¹⁸ Voir Raccach (1987) pour une description détaillée de l'analogue anglais « but ».

Et pour (7) :

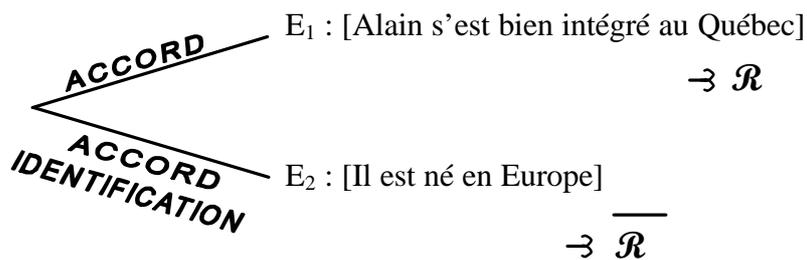


Figure 5: Description polyphonique de (7)

On observe, sans surprise, que la description polyphonique de (6) et (7) prédit correctement

- que le locuteur cautionne les deux argumentations, aussi bien dans (6) que dans (7), et
- que, dans (7), le locuteur choisit de s'identifier à l'autre argumentation que celle à laquelle il s'identifie en (6).

Ainsi, la description polyphonique de ces deux phrases prédit correctement que si, par exemple, la première pouvait servir à argumenter vers une conclusion 'accueillante' comme '*il est en tous points semblable à un québécois de souche*', la seconde ne pourrait servir à argumenter que vers la conclusion opposée, tout en reconnaissant, dans chacun des cas, que l'autre conclusion est possible. Cette même description rend compte, en même temps, de l'effet idéologique que ne manquerait pas de susciter l'utilisation d'un énoncé de (7) pour conclure à l'encontre de la conclusion accueillante : en effet, la description indique que le locuteur s'identifie à l'énonciateur à qui est attribuée cette argumentation, ce qui est plus violent que dans le cas d'un énoncé de (6), dont la description polyphonique indique que le locuteur reconnaît que l'argumentation est acceptable mais qu'il en préfère une autre...

4 Topoi lexicaux et biais idéologiques

Nous venons de voir comment une description polyphonique résout les questions d'attribution et de légitimation ; nous avons vu, en particulier, qu'une telle description ne relève de la sémantique que si cette dernière permet de décrire les contraintes que les expressions linguistiques imposent sur les attributions de points de vue. C'est ce qui a été explicité, dans la description polyphonique, par le recours aux orientations argumentatives des énoncés. Il nous reste donc à traiter la partie la plus importante du travail : la manière dont les mots et les constructions des langues humaines contraignent les orientations argumentatives des énoncés.

4.1 L'argumentation dans la langue

Lorsqu'un énoncé E est destiné à servir d'argument pour une conclusion C, il présente ce dont il parle de manière à orienter l'interprétation de E dans la direction de C : on peut alors dire que E évoque, à propos de ce dont il parle, un point de vue déterminé par C. Ainsi, par exemple, un énoncé du deuxième membre de la phrase (7) qui viserait la conclusion qu'Alain n'est pas '*en tous points semblable à un québécois de souche*' évoque, à propos du fait d'être né en Europe, un point de vue déterminé par cette conclusion. Comme nous l'avons vu au paragraphe précédent, c'est cette évocation, accompagnée de l'identification du locuteur à ce point de vue, qui peut conduire un interlocuteur à attribuer une certaine idéologie au locuteur. Mais il existe bien des cas dans lesquels un énoncé n'est pas destiné à servir d'argument pour une conclusion précise : la sémantique des points de vue, s'appuyant sur une conception argumentationnelle de la langue, doit-elle, pour cette raison, être limitée à certaines phrases –celles dont les énoncés sont des argumentations– et perdre ainsi son caractère général ?

Pour répondre à cette objection sérieuse, nous faisons remarquer, en premier lieu, que de très nombreux énoncés sont destinés à servir d'argument pour une conclusion : pour s'en convaincre, on pourra remarquer que, lorsqu'on n'est pas sûr d'avoir compris un énoncé, on se demande où son locuteur voulait en venir (et pas seulement de quoi il parlait).

Mais surtout, il est essentiel de remarquer que, même si tout énoncé n'est pas nécessairement une argumentation, toute phrase peut être utilisée dans un énoncé qui est une argumentation : le meilleur moyen de se convaincre de ce fait est de tenter d'en trouver un contre-exemple ; on se rend vite compte qu'il n'y en a pas. On doit donc admettre qu'une description sémantique qui ne rendrait pas compte des contraintes que les phrases imposent aux argumentations possibles de leurs énoncés serait comme un modèle de la mécanique des solides qui ne rendrait pas compte des trajectoires...

Les mots de la langue contraignent donc la construction du sens en indiquant les points de vue que le locuteur qui les emploie prétend avoir (ou attribue à l'un de ses énonciateurs) sur les entités auxquelles ils réfèrent : la description de ces contraintes que les mots imposent fait donc partie de la description sémantique des langues. En ce qui concerne les articulateurs (connecteurs ou opérateurs), on trouve de nombreuses descriptions, aussi bien en sémantique qu'en pragmatique ou en analyse du discours, qui utilisent les concepts de l'*Argumentation dans la langue* ; c'est l'étude, plus récente, des autres mots que nous illustrons maintenant.

4.2 Quelques exemples

4.2.1 Exemple illustratif

La description du mot « riche » a fourni un exemple paradigmatique de la manière dont les mots de la langue contraignent les points de vue que les locuteurs qui les emploie prétendent avoir (ou attribuent à l'un de leurs énonciateurs).¹⁹ Nous reprenons brièvement le raisonnement auquel nous amène cet exemple.

Une description assez fine du mot « riche » en termes de propriétés conduit à dire que X est qualifié de *riche* par un locuteur L si L considère que X possède une quantité d'un bien B supérieure à un seuil S, B et S étant déterminés par la situation d'énonciation. Une telle description est suffisamment générale pour rendre compte de nombreux emplois, et suffisamment détaillée pour en rendre compte de manière correcte. Néanmoins, elle ne rend pas compte de l'étrangeté des énoncés de phrases comme (8) :²⁰

(8) Ce bébé est riche

Ce qu'il est important de comprendre dans ce raisonnement, c'est que ce n'est pas la propriété attribuée au bébé qui rend les énoncés de (8) étranges : certains bébés possèdent effectivement des biens en grande quantité ; d'ailleurs, les énoncés de la phrase (9) :

(9) Ce bébé a hérité d'une grande fortune

ne produisent pas cet effet, bien qu'ils impliquent que l'héritier est riche. C'est donc la manière dont (8) évoque la propriété, si propriété il y a, qui rend l'énoncé étrange.

Pour rendre compte de ce phénomène, il est nécessaire d'admettre que la présence du mot « riche » dans la phrase (8) oblige à voir la possession d'un certain point de vue, qui contraste avec le point de vue qu'impose le substantif « bébé ». En l'occurrence, le point de vue sur la possession imposé par le mot « riche » est celui du pouvoir : si un locuteur qualifie une per-

¹⁹ Voir, par exemple, Raccach (1998).

²⁰ Il ne s'agit pas de dire que ces énoncés sont 'impossibles' ou 'inacceptables', mais qu'ils produisent un effet qui n'est pas prévisible par la simple description en termes de propriétés.

sonne de « riche », il présente la possession qu'il attribue à cette personne comme source d'un certain pouvoir.²¹

Ce principe de description est confirmé par une brève réflexion sur les énoncés de la phrase :

(10) Jean est riche, il doit donc avoir des amis

qui donne des indications assez désobligeantes sur la nature de l'amitié qui lie les personnes qualifiées d'*amis* au sujet auquel renvoie « Jean ». Tout locuteur de la langue française comprendra, en interprétant un énoncé de (10), que ces prétendus amis sont intéressés par le pouvoir d'action que confère à Jean le fait que ses possessions soient considérées comme grandes.

4.2.2 Exemple d'application

Avant de passer aux techniques de description, nous pouvons illustrer dès-maintenant comment les outils conceptuels que nous venons de présenter nous permettent de nous acquitter de la tâche que nous nous étions fixée et qui, rappelons-le, est de décrire ce qui, dans la langue, contribue à faire en sorte que certains discours donnent à penser à leurs interprètes que leurs auteurs parlent au nom d'un groupe et qu'ils sont légitimés à le faire.

Pour cette illustration, nous nous limiterons à montrer que la description polyphonique différentielle des mots « intégration » et « assimilation », dans le cadre de la *sémantique des points de vue*, donne des éléments suffisants pour

- d'une part, prévoir que le remplacement d'un mot par l'autre dans un discours modifierait le groupe auquel pourrait être rattaché ce discours, et,
- d'autre part, indiquer les principales différences de caractéristiques entre ces deux groupes.

Le volet empirique de ce travail, l'étude des effets réels de discours réels dans des situations réelles, effectué dans le cadre d'une recherche en collaboration avec Danielle Forget²², nous a permis d'observer que le mot « intégration », utilisé dans des discours sur les rapports entre société et immigration, évoquait un point de vue positif (que nous allons pouvoir préciser), alors que le mot « assimilation » évoquait point de vue négatif (que nous allons également pouvoir préciser), dans les discours d'un sous-ensemble des groupes socio-politiques (mais pas de tous les groupes : cela aussi, nous serons en mesure de l'inférer de la description sémantique). Nous verrons encore une fois, à cette occasion, que l'impression que les langues permettent d'attribuer des propriétés à des entités n'est qu'un effet – une illusion, un mirage – de cette contrainte argumentationnelle des mots...

En effet, en termes d'attribution de propriétés, dans le contexte de discours identitaires, les mots « intégration » et « assimilation » indiquent tous deux une mise en commun, un partage de valeurs culturelles : ce qui, dans leurs différences, peut justifier la spécialisation de leurs usages respectifs provient plus de leurs connotations que de différences factuelles. L'emploi du mot « intégration » indique que ce partage est vu comme enrichissant, tandis que l'emploi du mot « assimilation » présente le partage du point de vue de l'appauvrissement qu'il est susceptible d'occasionner. Il n'est alors pas étonnant de constater que

²¹ Il ne s'agit pas nécessairement, bien entendu, d'un pouvoir politique : la plupart des cas concernent un simple pouvoir d'action.

²² Voir Forget et Raccah (2002). Afin de mieux centrer le présent article sur une problématique sémantique, et malgré les rapports étroits qu'elle entretient avec l'analyse du discours, nous avons délibérément omis de présenter le détail des analyses de corpus qui nous ont permis d'observer les faits dont notre description sémantique se propose de rendre compte. Pour une étude plus approfondie des faits de discours en question, nous renvoyons à Forget (2003) et à Fall et Forget (2004), dans ce volume.

- les individus qui se présentent comme parlant au nom de groupes culturels d’immigrants emploient le mot « intégration » de manière neutre ou valorisante, et le mot « assimilation » de manière dévalorisante ;
- Les individus qui se présentent comme parlant au nom de groupes culturels « d’accueil », selon le respect qu’ils affichent des cultures différentes emploieront le mot « assimilation » de manière valorisante ou neutre s’ils affichent (plus ou moins explicitement) du mépris pour les cultures non originelles (??), et de manière dévalorisante s’ils prétendent respecter ces cultures.

D’autres cas de figure sont encore possibles, par exemple, celui des immigrants ayant honte de leur culture d’origine : on trouvera dans leur discours des emplois valorisant du mot « assimilation » et, probablement, pas d’emploi du mot « intégration » ou des emplois neutres de ce mot.

Afin de montrer que la description sémantique des points de vue lexicalisés dans ces mots n’est pas une simple reformulation, s’appuyant sur l’intuition, de l’observation des effets de leur emploi, mais, au contraire, conduit, par un raisonnement rigoureux, à prédire ces effets, il nous reste à présenter les techniques de description de la *sémantique des points de vue* et montrer les mécanismes formels qui conduisent des descriptions de la signification aux prédictions sur les effets de sens.

4.3 Lexique et points de vue lexicalisés : techniques de description

Les points de vue que les mots imposent s’expriment par des *champs topiques* lexicaux, qui permettent de décrire un point de vue sur une entité au moyen de points de vue sur d’autres entités. L’exemple (10) illustre bien la nécessité de recourir à une telle récursivité : dans toute interprétation d’un énoncé de la phrase (10), quelle que soit la situation d’énonciation, la manière de voir la relation d’amitié évoquée par l’emploi du mot « amis » est conditionnée par la manière de voir la possession, telle qu’elle est évoquée par l’emploi du mot « riche » (c’est ce qui, dans cet exemple, explique les emplois ironiques de (10)). Ce que nous venons de dire n’est, en fait, qu’une formulation plus rigoureuse de l’idée que le sens du mot « amis » dans les énoncés de (10) est influencé par le sens du mot « riche ». Or, si la manière de voir, elle-même, est subjective et dépend de nombreux facteurs qui ne relèvent pas de la sémantique, les contraintes qu’une manière de voir ce qui est évoqué par un mot impose à la manière de voir ce qui est évoqué par un autre mot sont, quant à elles objectivées par la langue et relèvent de la sémantique.

4.3.1 *Champs topiques et topoi*

Un *champ topique* est caractérisé (voir les détails ci-dessous) par un *topos*, sorte de règle d’inférence graduelle, présentée par les locuteurs comme générale et partagée par l’ensemble de la communauté linguistique (on retrouve ici la prise en compte de l’intersubjectivité).²³ Comme dans le cadre de l’Argumentation dans la Langue, un *topos* peut être vu comme une catégorie de garants d’argumentation, indiquant la prise en compte d’une corrélation entre deux entités.

Cette prise en compte est discursive : rien n’empêche un locuteur d’admettre un *topos* dans un discours et d’admettre le *topos* contraire dans un autre. Néanmoins, l’hypothèse des champs

²³ La filiation de la sémantique des points de vue est claire : les *topoi* sont bien les outils conceptuels proposés, dans les années 80 par Oswald Ducrot. La définition formelle des champs topiques a d’ailleurs été donnée dans le cadre même de la Théorie de l’Argumentation dans la Langue (cf. Raccach 1990), et a été reprise dans Bruxelles *et al.* (1995), avant qu’Oswald Ducrot n’exploite, avec Marion Carel, la piste des *blocs sémantiques* (cf. Carel et Ducrot 1999).

topiques lexicaux a pour conséquence que la langue ‘choisit’ certains topoi pour les cristalliser dans ses mots.

La forme générale des topoi est :

//plus (ou moins) X est P, plus (ou moins) Y est Q//

où P et Q sont des champs topiques (définis, donc, eux-mêmes, par d’autres champs topiques). Il est important de remarquer que la gradualité des champs topiques est indépendante de celle, éventuelle, des prédicats. En fait, même lorsque les prédicats évoqués par les mots utilisés sont graduels (ce qui n’est pas toujours le cas), les champs topiques correspondant n’ont pas nécessairement de similitude avec ces prédicats.²⁴ Cette gradualité vient simplement du fait que les topoi sont des catégories ordonnées de garants argumentatifs, définies de telle sorte que tous les garants possibles reliant les même champs dans la même direction appartiennent au même topos.

Nous avons vu qu’un champ topique permet de décrire la manière de voir une entité en s’appuyant sur la manière de voir une autre entité, c’est à dire, en s’appuyant sur un autre champ topique. Il en résulte que la définition d’un champ topique est, pour le cas général, de la forme :

$F_1 : CT_1 = \langle CC_1, CT_2 \rangle$

Où CT_1 est le champ topique à définir, CC_1 , le champ conceptuel de l’entité dont CT_1 est un point de vue, et CT_2 le champ topique relatif au point de vue enchâssé dans celui de CT_1 . Ainsi, par exemple, notre analyse de l’exemple (8), du paragraphe 4.2, conduit à admettre que le champ topique de la *richesse*, évoqué par le mot « riche » peut être défini par le couple :

richesse : $\langle \text{POSSESSION}, \text{pouvoir} \rangle$

dans lequel **POSSESSION** est le champ conceptuel correspondant à la propriété associée à « riche », et *pouvoir*, est le champ topique correspondant à la manière de voir cette propriété, telle qu’elle est suggérée par le mot. Pour chaque champ topique la chaîne qui permet de le définir, par enchâssements successifs, à partir d’autres champs topiques doit bien s’arrêter à un moment ou à un autre :²⁵ à la définition que nous venons de formuler pour le cas général, doit s’adjoindre la définition du concept de *champ topique élémentaire*, ce qui permettra effectivement de construire des chaînes finies en stipulant qu’un champ topique est soit élémentaire, soit de la forme décrite en F_1 .

Si l’on considère que le champ topique du *pouvoir*, que nous venons d’utiliser pour définir celui de la *richesse*, est un *champ topique élémentaire*, on est amené à décrire le champ topique de la *richesse* comme un champ topique de degré deux.

4.3.2 *Le statut des champs topiques élémentaires*

Deux stratégies sont possibles en ce qui concerne la description des champs topiques élémentaires, selon que l’on souhaite prendre des risques en se prononçant sur des questions situées à

²⁴ Voir, dans Raccah (1987), ou dans Raccah (2004), deux discussions de cette question. Ducrot (1996) aborde une question analogue à propos des topoi, mais le fait qu’il assimile les champs topiques à des prédicats affaiblit considérablement son argumentation.

²⁵ À vrai dire, je n’ai pas d’argument sérieux pour étayer l’idée qu’une chaîne infinie ne peut pas constituer une définition valable pour une entité linguistique : le sens commun, qui appuierait certainement cette idée ne peut malheureusement pas servir car, on le sait depuis Galilée au moins, il fait partie des premières victimes des progrès scientifiques... Si cette question s’avérait cruciale pour la cohérence de la théorie, j’espère que je finirai bien par trouver un argument valable.

l'interface entre la sémantique et d'autres sciences humaines ou sociales, ou que l'on souhaite ne pas prendre de risques, au prix de confiner la sémantique dans un espace clos.

Dans ce dernier cas, on se contentera de dresser, pour chaque langue, une liste, peut-être longue, mais certainement finie, de champs topiques élémentaires ; cette liste devrait pouvoir être établie empiriquement, moyennant un protocole d'observation à déterminer, mais, de toutes façons, il est fort probable que, pour chaque langue, plusieurs ensembles de champs topiques élémentaires puissent faire l'affaire : il suffirait alors de déterminer cet ensemble par le calcul, à charge de montrer qu'il permet d'engendrer tous les champs topiques nécessaires pour décrire l'ensemble de phénomènes qu'on se sera donné au départ.

La seconde stratégie, plus courageuse et donc plus risquée, est celle que nous avons choisie en raison de nos préoccupations interdisciplinaires. Elle requiert une hypothèse supplémentaire qui, nous insistons, n'est pas nécessaire pour traiter les problèmes que nous nous sommes posés ici, mais qui permet de les traiter d'une manière qui nous semble plus satisfaisante. Cette hypothèse est la suivante :

Les champs topiques élémentaires sont constitués de jugements binaires, subjectifs et non justifiés, que les membres d'une communauté culturelle portent sur des champs conceptuels

Par « jugements binaires subjectifs », nous entendons des attitudes, des pulsions, comme « j'aime »-« je n'aime pas », « c'est bien »-« c'est mal », ou toute attitude passionnelle du même genre. L'intérêt d'une telle hypothèse, qui est –on le voit– très forte en ce sens qu'elle s'expose à de nombreuses tentatives de réfutation, est qu'elle a pour conséquences un grand nombre d'hypothèses qui, pour certaines, ont déjà été formulées indépendamment de nos travaux, concernant les rapports entre la langue, l'esprit et la société. Citons deux exemples, sans toutefois les développer : l'acquisition de la sémantique impliquerait des structures affectives d'identification et de rejet ; les lapsus et les associations libres de mots révéleraient des pulsions inconscientes.

Les deux exemples de convergences que nous venons de citer n'ont pas de raisons d'intéresser tous les sémanticiens ; en revanche, il est une autre qualité, qui, elle, doit intéresser le sémanticien –surtout s'il reconnaît l'importance de l'analyse du discours pour la sémantique–, c'est le fait que cette hypothèse rend compte, de façon plus élégante que l'hypothèse plus 'raisonnable', de la manière dont les discours trahissent les idéologies. La première conception des champs topiques élémentaires, celle que nous avons qualifiée de 'moins risquée', exclut du domaine de la sémantique la question de savoir pourquoi l'on trouve tel champ topique élémentaire dans telle langue : selon cette conception, les champs topiques élémentaires ne sont pas décomposables dans le cadre de la sémantique et constituent des primitives, dont la genèse ne relève pas de la sémantique. La seconde conception, en revanche, inclut cette même question dans la sémantique, et contraint le cadre des réponses possibles en décomposant les champs topiques élémentaires en deux entités (les champs conceptuels et les jugements binaires), dont aucune ne relève de la sémantique, mais dont le rapport constitue une unité sémantique : les idéologies que les discours trahissent proviennent donc, en partie, du point de vue que les mots choisis imposent sur les champs conceptuels.

Dans notre exemple du champ topique de la *richesse*, si nous considérons que le champ topique élémentaire du *pouvoir* est définissable par un jugement binaire positif sur le champ conceptuel de la *CAPACITÉ_D'ACTION*, c'est à dire, si nous avons :

pouvoir : <CAPACITÉ_D'ACTION,positif>

la définition développée du champ topique de la *richesse*, obtenue en remplaçant, dans la première formulation, l'occurrence de *pouvoir* par sa définition, donne :

richesse : <POSSESSION,<CAPACITÉ_D’ACTION,positif>>

4.3.3 Champs topiques lexicaux

L’intérêt des champs topiques (élémentaires ou non) ne se limite pas à la seule possibilité de décrire comment les énoncés orientent vers des conclusions en exprimant des points de vue sur des entités : ils permettent en outre, et c’est l’une des caractéristiques essentielles de la *sémantique des points de vue*, de décrire les contraintes que les mots imposent aux points de vue évoqués par les énoncés, dans le cadre d’une description lexicale détaillée. L’idée générale du modèle de description est la suivante : des champs topiques sont associés aux mots et déterminent ainsi (voir paragraphe suivant) des topoi, qui constituent les premiers maillons d’une chaîne de topoi conduisant à l’orientation argumentative de l’énoncé ; cette chaîne de topoi met en relation des champs topiques qui, mis à part le premier, ne sont pas nécessairement lexicalisés. D’autres contraintes contribuent à la détermination de cette chaîne, au nombre desquelles figurent les croyances et connaissances de la communauté, mais aussi, comme nous l’avons vu au paragraphe 3.3, les contraintes provenant des articulateurs.

Illustrons ce mécanisme en poursuivant l’étude des exemples, que nous avons entreprise au paragraphe 4.2.

En ce qui concerne la description du mot « riche », nous avons vu qu’il suggère que la possession doit être considérée du point de vue du pouvoir : la description sémantique de ce mot contiendra donc le champ topique du *pouvoir*. La chaîne des topoi évoqués par les énoncés de phrases contenant le mot « riche » commence par le topos

$T_{riche} : //<POSSESSION,<CAPACITÉ_D’ACTION,positif>>,<CAPACITÉ_D’ACTION,positif>$

Dans l’exemple (10), on avait vu que les ‘amis’ que permet la richesse ne proviennent pas de n’importe quel aspect de la possession, mais du fait qu’elle est vue comme source de pouvoir. Ce phénomène est difficile à expliciter mais extrêmement facile à percevoir, dès que l’on est amené à interpréter un énoncé comme (10)... Le modèle descriptif de la sémantique des points de vue en rend compte grâce au mécanisme que nous venons de décrire : le garant sur lequel se fonde l’argumentation, garant qui stipule que le fait d’être riche permet d’avoir des amis, garde la trace du point de départ de la chaîne qui a conduit à ce garant, c’est à dire du topos associant le *pouvoir* à la *richesse*, topos associé au champ topique de la *richesse*. Ce point de vue du pouvoir, qui marque la conception de la possession évoquée par le mot « riche » se transmet dans toute la chaîne argumentative et en marque ainsi tous les maillons, y compris le dernier.

Il nous reste maintenant à montrer qu’un champ topique détermine bien, de manière systématique, un unique topos : c’est l’objet du paragraphe suivant. Mais, auparavant, une remarque nous paraît encore utile pour mieux comprendre les rapports entre les mots et les points de vue qu’ils évoquent.

Si l’on s’intéresse au champ topique opposé à celui du *pouvoir* (que l’on pourrait appeler *faiblesse*), et dont la définition est donc :

$faiblesse : <CAPACITÉ_D’ACTION,négatif>$

on peut décrire le champ topique de la *pauvreté*, attribué au mot « pauvre » par

$pauvreté : <POSSESSION,faiblesse>>$

c’est à dire :

$pauvreté : <POSSESSION,<CAPACITÉ_D’ACTION,négatif>>$

qui ne diffère de celui de la richesse que par son jugement terminal. Ce fait peut, bien entendu, être généralisé et cette généralisation a une répercussion intéressante sur la description

sémantique des mots. En effet, il est possible de prédire que, selon l'idéologie du groupe socio-culturel dans lequel la langue du locuteur se définit, l'attribution d'un jugement positif ou négatif, dans le dernier champ topique de la chaîne qui définit le champ topique lexical d'un mot, pourra diverger : on aura deux significations du mot qui ne se distingueront que par l'attitude que le locuteur présente comme étant la sienne (ou celle de son groupe), vis-à-vis du dernier champ conceptuel concerné. Cette prévision est confirmée par les faits : on peut considérer que le mot « riche », utilisé par un clochard, est un homonyme du mot « riche » utilisé par un promoteur immobilier, la différence de signification étant due à la différence d'attitude vis-à-vis du pouvoir lié à la possession. Dans le sociolecte de ce clochard, le champ topique lexical du mot « riche » sera :

$CT_{riche} : \langle \text{POSSESSION}, \langle \text{CAPACITÉ_D'ACTION}, \textit{négatif} \rangle \rangle$

c'est à dire, précisément, celui que nous avons attribué au mot « pauvre ». Cette ambiguïté de « riche », doublée d'une synonymie entre le mot « riche » d'un sociolecte et le mot « pauvre » d'un autre sociolecte, introduites par le système de description, semblent, au premier abord, totalement artificielles et risquent fort d'apparaître comme une objection majeure à la description topique du lexique. Néanmoins, en observant les faits avec plus d'attention, il n'est pas difficile de se rendre compte que cette introduction n'est pas artificielle : du point de vue sémantique, les deux sociolectes ne constituent pas exactement la même langue, ce qui exclut de parler d'ambiguïté ou de synonymie ; et surtout, il est exact que, dans la situation décrite précédemment, en employant le mot « riche », le clochard –contrairement à un locuteur académique, par exemple– présente la possession comme une *faiblesse*, et beaucoup des conclusions qu'il pourra tirer d'un énoncé contenant le mot « riche » sont justement celles qu'un autre locuteur tirerait du même énoncé, auquel on substituerait « pauvre » à « riche ». ²⁶

4.3.4 Topos canoniquement associé à un champ topique

Nous avons dit, au paragraphe 4.3.1, qu'un champ topique était caractérisé par un topos, et nous venons de voir que notre système de description s'appuie, en partie, sur cette propriété. Or, pour l'instant, ce que nous avons vu, c'est qu'un topos est partiellement caractérisé par la donnée de deux champs topiques. Il est donc absolument nécessaire que nous expliquions maintenant pourquoi et comment un topos peut caractériser un champ topique, et que nous explicitions les relations entre les champs topiques et les topoi qui les caractérisent.

Nous avons vu qu'un topos relie deux champs topiques ; soit T_1 , l'un des quatre topoi qui relie les champs topiques CT_1 et CT_2

$T_1 : // +CT_1, +CT_2 //$

Dans le cas où CT_2 est le champ topique qui exprime le point de vue sur le premier champ conceptuel de CT_1 , on a

$CT_1 = \langle CC_1, CT_2 \rangle$

Si l'on adopte, en outre, l'hypothèse que nous avons défendue au paragraphe précédent, le jugement binaire qui détermine le champ topique élémentaire enchâssé dans tout champ topique se répercute à chaque niveau d'enchâssement, ce qui fait que CT_2 , comme CT_1 , sont marqués par ce même jugement. Convenons de représenter par le signe + la marque d'un jugement positif, et par le signe - la marque d'un jugement négatif. Dans la formulation de CT_1 , la nature du jugement enchâssé peut alors être représentée, ce qui donne :

$+CT_1 = \langle CC_1, +CT_2 \rangle$

²⁶ Le fait que toutes les conclusions n'ont pas cette propriété nous indique simplement que le clochard n'utilise pas le mot « riche » exactement de la même façon que d'autres utilisent le mot « pauvre »...

Et, en remplaçant +CT₁ par sa valeur, T₁ peut s'écrire :

T₁ : //<CC₁,+CT₂>, + CT₂//

Le processus de construction décrit ci-dessus n'utilisant que les caractéristiques formelles des champs topiques, il est possible de le généraliser. Ainsi, à chaque champ topique, il est possible d'associer, de manière unique, un topos dont l'antécédent est ce champ topique et dont le conséquent est le plus enchâssant des champs topiques qui lui sont enchâssés. La donnée d'un champ topique détermine donc de manière unique un topos, qui le caractérise totalement. Ce topos est dit *canoniquement associé* au champ topique.

En raison de la systématisme de cette caractérisation, on pourra parler indifféremment de *topos lexical* ou de *champ topique lexical*.

4.4 Application à la description des mots « intégration » et « assimilation »

Nous avons vu, au paragraphe 4.2, que, dans le contexte de discours sur l'immigration, l'emploi du mot « intégration » fait allusion à un partage, vu comme enrichissant, tandis que l'emploi du mot « assimilation » présente le partage du point de vue de l'appauvrissement qu'il est susceptible d'occasionner. Grâce au concept de champ topique et à celui de champ topique élémentaire, nous avons maintenant les moyens de préciser ce que nous entendons par « un partage vu comme enrichissant » et par « du point de vue de l'appauvrissement qu'il est susceptible d'occasionner ».

Dans les contextes qui nous intéressent ici, un enrichissement est le résultat d'un changement dans la manière de vivre, vu du point de vue des possibilités d'actions qui en résultent, elles mêmes considérées comme positives. On retrouvera ainsi, sans surprise, enchâssé dans le champ topique de l'*enrichissement*, celui du *pouvoir*, qui est aussi enchâssé, comme on l'a vu, dans celui de la *richesse*, ce qui nous conduit à la définition suivante du champ topique de l'*enrichissement* :

enrichissement : <CHANGEMENT, <CAPACITÉ_D'ACTION, positif>>

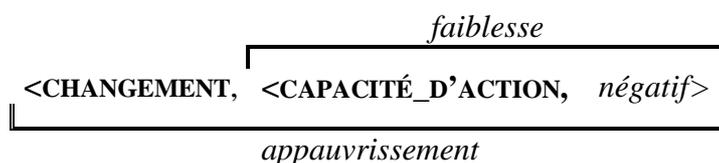
Le schéma suivant permet d'avoir, en même temps, sous les yeux la chaîne définitoire et les champs topiques enchâssés, ce qui devrait faciliter la compréhension de l'intuition sous-jacente à la définition.



De manière similaire, dans les contextes qui nous intéressent ici, un appauvrissement est le résultat d'un changement dans la manière de vivre, vu du point de vue des possibilités d'actions qui en résultent, elles mêmes considérées comme négatives. Le champ topique de l'appauvrissement est donc défini de la manière suivante :

appauvrissement : <CHANGEMENT, <CAPACITÉ_D'ACTION, négatif>>

et le schéma correspondant est :



Munis de ces deux définitions, nous pouvons maintenant compléter la chaîne définitoire pour les champs topiques de l'*intégration* et de l'*assimilation* :

intégration : <PARTAGE,<CHANGEMENT,<CAPACITÉ_D'ACTION,,positif>>

assimilation : <PARTAGE,<CHANGEMENT,<CAPACITÉ_D'ACTION,,néгатif>>

Ainsi, le topos lexical du mot « intégration » peut se formuler (en abrégé) :

$T_{intégration}$: //plus on partage, plus on s'enrichit//

tandis que celui du mot « assimilation » s'abrègera en :

$T_{assimilation}$: //plus on partage, plus on s'appauvrit//

Conclusions provisoires

En étudiant quelques unes des propriétés de la langue qui rendent possibles les discours identitaires, on a vu comment la sémantique des points de vue, s'appuyant sur une conception polyphonique et argumentative des langues, permet de comprendre comment tout discours oblige son locuteur à faire parler avec lui, avant lui, différents groupes caractérisés par leurs points de vue sur les entités dont il parle, et à dévoiler ainsi une part des idéologies auxquelles il adhère.

Beaucoup de questions restent à traiter et de problèmes à résoudre (comme cela est souhaitable lorsque s'ouvre un champ d'investigation). En particulier, la détermination, pour un mot donné, des champs topiques qui seraient susceptibles d'être lexicalisés dans ce mot repose encore très largement sur l'intuition ; bien sûr, une fois les 'candidats' proposés, des tests destinés à sélectionner les 'bons candidats' permettent de s'affranchir de l'intuition du sémanticien²⁷, mais il n'existe pas de moyens de découvrir les candidats possibles, qui relèveraient de la sémantique. Cet état de choses est d'ailleurs tout à fait conforme au statut d'une sémantique empirique : ces 'candidats' résultent de l'observation des discours et ne peuvent donc être déterminés de manière non-intuitive que dans le cadre d'une science des effets des discours : c'est une des raisons pour lesquelles, comme nous l'avons vu au début de l'article, une sémantique scientifique et empirique doit s'appuyer sur cette science des effets de discours que peut constituer *l'analyse du discours*.

Outre les questions techniques, théoriques et méthodologiques qui ne manquent pas de se poser, faisant ainsi avancer le pouvoir descriptif et prédictif du modèle, un des inconvénients que l'on pourrait reprocher à cette approche est la difficulté qu'elle aurait à rendre compte des discours qui n'évoquent pas des idéologies.

Mais y en a-t-il ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bakhtine, Mikhaïl Mikhaïlovitch (1929). *Problemy tvorchestva Dostoievskogo*. Leningrad 1929. 2^{ème} ed. rev. *Problemy poetiki Dostoievskogo*. Moscou, 1963. Trad. de Kolitcheff, Isabelle. *La Poétique de Dostoievski*. Paris Le Seuil, 1970 ; 1998.

Bakhtine / Voloshinov (1929/1977). Voir Voloshinov, V.N. (1929)

Bojilova, Lilia (2002). *Dialogisme et argumentation : les mots sont-ils « habités » de topoi ?* Mémoire de DEA, soutenu à l'Université de Paris 3.

Bruxelles, Sylvie et Pierre-Yves Raccah (1992). "Argumentation et sémantique : le parti-pris du lexique". In : *Enonciation et parti pris*. Walter de Mulder, Frank Schuerewegen et Liliane Tasmowski. - Amsterdam : Rodopi, 1992.

- Carel, Marion et Oswald Ducrot (1999) : "Le problème du paradoxe dans une sémantique argumentative", *Langue française* 123, pp. 6-26.
- Chmelik, Erzsébet (2005). "Points de vue lexicalisés et focalisation : étude sémantique d'un connecteur hongrois", à paraître dans les *Actes du colloque « Comparaison, intensité, degré »*, CerLiCO, Limoges, 10-12 juin 2004
- Ducrot, Oswald (1996). *Slovenian Lectures / Conférences slovènes*. ISH, Ljubljana, 1996. (Texte français accompagné d'une traduction anglaise par Sebastian McEvoy).
- Forget, Danielle (2003). "Les nouveaux paradigmes de l'identité et la littérature migrante au Québec". In Pierre Ouellet (ed.), *Le Soi et l'Autre. L'énonciation de l'identité dans les contextes interculturels*, Presses de l'Université Laval.
- Forget, Danielle et Pierre-Yves Raccach (2002). " D'un je-nous à l'Autre : éléments du discours identitaire canadien". Conférence au Centre Culturel Canadien, Paris. Version remaniée à paraître, 2005.
- Grillo, Éric (2003). Parler la même langue. *MAG Philo*, revue électronique (<http://www.cndp.fr/magphilo/philo09/parler.htm>), N° 9 : *Langage*, 2003-2004.
- Jakobson, R. (1963). *Essais de linguistique générale*. Paris : Minuit.
- Johnson, Mark et George Lakoff (1980). *Metaphors we live by*. University of Chicago Press.
- Raccach, Pierre-Yves (1987). "Modelling argumentation and modelling with argumentation", *Argumentation* 4, 447-483, Bruxelles (1990).
- Raccach Pierre-Yves (1990). "Signification, sens et connaissance: une approche topique", *Cahiers de Linguistique Française*, 11, 179-198.
- Raccach, Pierre-Yves (1998). "Por qué los bebés españoles son más ricos que los bebés franceses". *Quaderns de filologia. Estudis linguistics, IV: Pragmàtica Intercultural*, 1998, pp. 1-17.
- Raccach, Pierre-Yves (1998b). "L'argumentation sans la preuve : prendre son biais dans la langue". *Interaction et Cognitions*, vol. 2, n° 1-2, 237-264.
- Raccach, Pierre-Yves (2004). "Puntos de vista y persona: cuestiones de semántica". *Acta Poetica*, sous presse.
- Rastier, François (1995). Communication ou transmission ? *Césure*, n° 8, 1995, pp. 151-195.
- Reddy, Michael J (1979). The conduit metaphor - A case of frame conflict in our language about language. In Ortony, Andrew: *Metaphor and thought*. Cambridge University Press, pp. 284-324.
- Stoltz, Claire (2002). Site internet de *Fabula* : <http://www.fabula.org/atelier.php?Polyphonie>.
- Voloshinov, Valentin Nikolaevich (1929). *Марксизм и философия языка* [Le marxisme et la philosophie du langage], Leningrad : Priboj. 2^{ème} édition : 1930. Traduction française, sous le nom de Mikhail Bakhtine (V.N. Volochinov) : *Le marxisme et la philosophie du langage. Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, Paris : Ed. de Minuit, 1977.